

Gallois et lexicale

Chapitre XIV LES COMPLÉTIVES

Les propositions complétives sont des propositions subordonnées qui se substituent, dans certains cas déterminés et selon certaines règles à préciser, à des groupes nominaux (GN) constituants du groupe verbal (GV), ou plus rarement au GN sujet, voire à des GN compléments de noms et d'adjectifs. On remarquera donc que toutes les complétives ne sont pas des compléments, pas plus que toutes les propositions subordonnées compléments ne sont des complétives : les deux termes doivent être soigneusement distingués. On peut ainsi mettre en parallèle : *Je vois Paul.* / *Je vois que Paul est arrivé.* / *Je vois Paul marcher vers nous.* / *Je vois comment Paul conduit sa voiture.*

Selon le mécanisme syntaxique mis en jeu pour leur formation, on distingue les complétives introduites par *que* (ou conjonctives) ; les constructions infinitives (incluant les propositions infinitives, mais aussi des infinitifs dépourvus de sujet explicite) ; enfin les constructions interrogatives (dites interrogatives indirectes) ou même exclamatives.

L'unité de la classe des complétives n'est pas seulement attestée par les possibilités de substitution évoquées ci-dessus, mais aussi par la possibilité de coordination à l'aide de *et* (ou *ni*) entre les complétives des différentes sous-classes : *Je ne veux ni venir, ni que tu viennes* – *Je sais que tu l'as fait et comment tu l'as fait.*

Bibliographie. — M. Gross, 1975 - H. Huot, *Recherche sur la subordination en français*. Thèse, Lille, 1979 et 1981 - A. Delaveau, F. Kerleroux, 1985 - A. Lemarechal, Extension possible de la notion d'orientation aux subordonnées complétives et à leurs équivalents, *BSLP*, LXXXVII, 1, p. 1-35.

1. COMPLÉTIVES INTRODUITES PAR LA CONJONCTION QUE

1.1. Compléments directs du verbe

Ce sont les complétives les plus fréquentes et les plus typiques : *Nous savons que la terre est ronde* – *Je souhaite que tu réussisses*. Les verbes (ou locutions verbales) dont elles dépendent se réfèrent à des actes psychologiques et

ont donc pour sujets des êtres animés, généralement humains. Il peut s'agir de déclarations, de jugements, de sentiments, ou encore de volontés. Beaucoup de verbes (mais pas tous) désignant de telles réalisés ont la propriété de se construire avec une complétié : c'est le cas de *dire, déclarer, raconter* (mais non de *parler*) ; de *penser, croire, juger, savoir, découvrir, démontrer, être d'avis* (mais non de *condamner, connaître, chercher, raisonner*) ; de *sentir, craindre, espérer, déplorer, avoir peur* (mais non de *computoir, braver*) ; de *vouloir, ordonner, tolérer, désirer, avoir envie* (mais non de *sommer, convoyer*). Les verbes comme *parler* ne concernent pas, dans leur structure sémantique, de place complément disponible pour un contenu propositionnel.

Remarques. — 1. Certains de ces verbes gardent la propriété de se construire avec une complétié même lorsque, dans des emplois dérivés plus ou moins métaphoriques, ils ont pour sujets des inanimés : *Le feu vert signifie que l'on peut passer* – La situation exige que l'on réagisse. 2. En tant que compléments directs, les complétives introduites par que sont pronominalisables en le (pour certaines exceptions apparentes, voir 1.4).

L'ordre des mots dans la complétié est l'ordre canonique. En effet, le propre de la conjonction *que* (à la différence du relatif) est d'être un pur instrument de subordination et de n'avoir aucune fonction dans la subordonnée ; de ce fait, sa présence n'entraîne aucun remaniement. Tout au plus peut-on noter que, selon une règle générale s'appliquant à toutes les subordonnées, l'inversion du sujet est possible si le verbe subordonné est intransitif, et à condition que ce sujet soit un GN d'un volume suffisant (ce qui exclut par conséquent d'emblée l'inversion du pronom personnel) : *J'aime que suivent de nombreux rebondissements.*

Le problème du mode est le plus important et le plus délicat de ceux que posent ces propositions. Le choix entre indicatif et subjonctif est le plus souvent contraint, mais il est parfois libre (pour les valeurs du subjonctif, voir VII : 2.4.23). L'indicatif est de règle après des verbes comme *déclarer, penser, croire, espérer, décider, le subjonctif est obligatoire après craindre, souhaiter, se réjouir, vouloir, permettre.* Pour certains verbes comme dire, écrire, le mode change selon l'acceptation : *je lui ai écrit que tout allait bien* (informer) / *je lui ai écrit qu'il vien-* ne vite (ordonner). Mais le plus remarquable est qu'un certain nombre de verbes normalement construits avec l'indicatif admettent le subjonctif lorsqu'ils sont à la forme négative ou interrogative : *Je crois qu'il viendra. Je ne crois pas qu'il vienne* (ou : *qu'il viendra. Crois-tu qu'il vienne ?* (ou : *qu'il viendra*)). Ou inversement : *je doute qu'il vienne. Je ne doute pas qu'il viendra.*

Bibliographie. — C. Vé, 1996.

1.2. Suites de formes impersonnelles

On peut observer trois types de constructions apparentées (voir XI : 8) :

► Certaines complétives dépendent de verbes ou locutions verbales impersonnelles : *il arrive, il se peut, il est question, il semble, il faut : Il arrive que cet*

enfant fasse des bêtises. Le mode dans tous ces cas est le subjonctif, que le verbe principal soit à la forme affirmative, négative ou interrogative. Toutefois, lorsque le verbe *sembler* est pourvu d'un complément indirect, l'indicatif est préférable : *Il semble que ce soit un succès. Il me semble que c'est un succès.*

Remarque. — Seul l'*alloïor* admet une pronominalisation en *le* : *il est question admet la pronominalisation par en. Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. Il le faut. - Il est question qu'il vienne. Il en est question.*

► D'autres complétives dépendent d'une construction verbale attributive *il est + Adj* : les adjetifs autorisant ce tour sont ceux qui expriment un jugement de fait (ou jugement épistémique, par exemple *vrai, clair, exclu*) ou de valeur (jugement axiologique, par exemple *bon, mauvais, scandaleux*) : *Il est exact que je me suis levé tôt. Il est impensable qu'il n'y ait pas songé.* On peut en rapprocher la tournure, éventuellement elliptique : *(Il est) dommage qu'il soit parti.*

Le mode le plus fréquent est le subjonctif : il est obligatoire quelle que soit la forme du tour impersonnel après *il est possible, douteux, faux*, comme après *il est honnête, juste, naturel*; mais c'est l'indicatif qui apparaît, sauf en cas de forme négative ou interrogative, après *il est probable, certain, vrai*. On oppose donc : *Il est possible qu'il vienne. / Il est probable qu'il est déjà loin.*

► On peut enfin signaler et rapprocher des tours précédents les complétives dépendant d'un présentatif (XI : 9.1) : *C'est que Pierre est maintenant un grand garçon* (phrase à valeur explicative) – *Il y a que je suis en colère* (réponse à la question : *Mais enfin que y a-t-il ?*) – *Voici que commence place de l'Etat le défilé des troupes.*

1.3. Sujets

Placées en tête de phrase en position de sujet, ces complétives sont uniformément au subjonctif : *Qu'il vienne m'étonnerait beaucoup.*

Remarques. — 1. A cette structure, rare en français, on préfère généralement la complétié débâchée *viennne, ça m'étonnerait/la chose m'étonnerait.* 2. Dans les tournures du type *GN est que* (ou le *GN* est parfois un adjectif nominalisé), comme *La vérité est que, le malheur est que* (avec l'indicatif), *le mieux est que, l'inquiétant est que* (avec le subjonctif), la complétié occupe la position d'attribut, et constitue effectivement le propos de la phrase (XXI : 2.1), en face du *GN* sujet qui fonctionne comme thème. Mais sur le plan logique, la complétié est le sujet sur lequel est porté un jugement de fait ou de valeur (comparer avec 1.2).

1.4. Compléments indirects introduits par à ce que / de ce que

Lorsque la construction du verbe dans la phrase simple est de forme indirecte, la complétié prend elle-même normalement une forme indirecte, mais

la conjonction apparaît sous la forme *ce que*. Ainsi, parallèlement à *travailler*, *arriver*, *veiller à quelque chose*, on *travaillera*, *arrivera*, *veillera à ce que* (suivis du subjonctif) : *J'ai longtemps travaillé à ce qu'il reçoive une juste récompense*. Parallèlement à *se réjouir*, *se plaindre*, *s'indigner de quelque chose*, on *se réjouira*, *se plaindra*, *s'indignera de ce que* (suivis de préférence de l'indicatif, alors que la construction directe de ces mêmes verbes réclame de préférence le subjonctif) : *Je me réjouis qu'il soit venu / Je me réjouis de ce qu'il a enfin réussi*. *Informer de ce que*, *consister en ce que* sont également suivis de l'indicatif.

Remarques. — 1. Ce que est une forme ambiguë, introduisant soit une relative (XIII : 3.2) soit une conjonctive (soit même une interrogative indirecte, voir ci-dessous 3.2). Il y a donc lieu de bien distinguer : *je m'oppose à ce que tu viennes* (compléte) ; la conjonction que n'a pas de fonction dans la subordonnée/le m'oppose à ce que tu viens de me dire (relative) ; le pronom que est complément direct du verbe dire). Dans un cas totalement ambigu comme : *Il s'est formalisé de ce que nous décidions sans lui*, le test de dislocation permet de mettre en évidence la différence des deux structures : Ce que nous décidions sans lui, il s'en est formalisé/ Que nous décidions sans lui, il s'en est formalisé. 2. Les complétives du type à ce que/ de ce que ont, après certains verbes, des variantes en que ; mais la pronominalisation par en montre que la structure sous-jacente reste la construction indirectionnelle : *j'ai informé Pierre que ma décision est prise*. → *je l'en ai informé*.

1.5. Compléments de noms et d'adjectifs

• Certains noms (VI : 4.6), correspondant généralement pour la forme ou le sens à des verbes (*l'idée*, *la crainte*, *l'hypothèse*) ou à des adjectifs (*la certitude*, *la probabilité*) eux-mêmes pourvus d'une construction compléutive, ont la possibilité d'avoir pour compléments des propositions conjonctives introduites par que (ou de ce que) : *J'ai retrouvé l'espoir que tout va s'arranger* – *J'éprouve le désir que tous mes amis soient heureux*. Voilà bien la preuve qu'il n'a rien fait de mal.

A ce tour, il est possible de rattacher *le fait que* qui, en raison de sa commodité d'emploi devient une véritable locution conjonctive substitutive de que partout où cette conjonction est inacceptable (en particulier après des prépositions autres que à et de) : *Je ne condamne pas le fait qu'il a cherché à sauver sa vie* – *Il faut prendre en considération le fait qu'il a présenté ses excuses* – *Il n'a pas compris avec le fait que tous n'étaient pas d'accord avec lui*.

Remarque. — De ce que la locution *le fait que* soit employée ici comme une véritable locution conjonctive, on peut voir un indice dans l'impossibilité de dire *'en condamne le fait*, comme on dit *'en ai perdu l'espoir*.

- Il existe également des adjectifs qui ont la propriété d'avoir une complétiue conjonctive, comme *complément* (VIII : 5.3) : construits directement avec que, ils exigent généralement le subjonctif ; on trouve aussi bien l'indicatif que le subjonctif avec de ce que : *Ces sauveurs sont heureux*, *fiers et confis que le Président soit venu les flétrir*.

1.6. Détaillées

On trouve enfin des complétives introduites par que en position détachée, c'est-à-dire annoncées ou reprises par un pronom « neutre » (comme cela, ou le) ou à un GN (comme *cet événement*, ou *cette chose*). Placées en tête de phrase, et pour ainsi dire en attente, dans un tour qui relève de la diapositive emphatique (XI : 6.1), leur valeur de vérité est suspendue à la suite et elles sont uniformément au subjonctif (comme les complétives sujets, 1.3). Posposées, elles sont généralement au subjonctif, mais peuvent être à l'indicatif si le sens le permet : *Que cet individu soit un escroc, nous le savions depuis longtemps – Qu'il faille en venir là, cette perspective ne l'enchantait guère – Tu n'en es pas sûr, que ce soit un escroc ? – J'en suis sûr à présent, que c'est un espion*.

2. CONSTRUCTIONS INFINITIVES

On peut mettre en relation d'une façon générale les syntagmes dont la tête est un infinitif (à l'exception, naturellement, des infinitifs substantivés et de ceux qui dépendent d'un semi-auxiliaire : *aller*, *devoir*, *pourvoir*, *venir de*) avec une structure conjonctive (compléte ou circonstancielle) : chaque infinitif a son sujet, non réalisé certes, mais qui est soit coréférent avec un GN du contexte, soit de type indéterminé (*on/ça*) et dans ce cas régulièrement effacé ; il peut recevoir les mêmes types de compléments que toutes les formes verbales.

Remarque. — Que les infinitifs, même dépourvus de sujet apparent, en possèdent un qui reste implicité, on en verrà une preuve non seulement dans le fait que les locuteurs sont capables de le restituer au besoin (dans *je le conseille de partir* chacun s'accorde à penser qu'il s'agit que *toi, tu partes, et non un autre*), mais encore dans les restrictions exercées sur le choix du sujet : c'est ainsi que si **Le lait lait veut cailler* est agrammatical en raison de l'incompatibilité de *lait* et de *veut*, alors que *Le lait en raison de l'anomalie, non de Cette femme veut*, mais de **Cette femme caille* ! Voilà qui montre bien que cette femme est aussi interprétée comme sujet de l'infinitif *cailler*.

Le parallélisme entre constructions conjonctives et constructions infinitives n'est toutefois pas totalement systématique. Tout dépend, en ce qui concerne les complétives, du sémantisme du verbe principal : si remarquer que n'a pas de correspondant dans les constructions infinitives, tenir de + V inf contient propositionnel de la subordonnée comme directement dans le champ du verbe régissant ou plus particulièrement de son sujet, alors que la construction conjonctive disjoint plus nettement les deux propositions : on est seulement l'auteur de ce que l'on tente ; ce que l'on remarque est hors de soi ou du moins objectivé par rapport à soi.

Là où les deux constructions sont théoriquement correctes, quel peut être l'intérêt ou la raison d'être de la construction infinitive ? D'une part la réduction infinitive peut réduire l'ambiguïté : *Jean est rentré de vacances*, *Paul pense*

qu'il ira le voir est ambigu, mais *Paul pense aller le voir* ne l'est pas ; d'autre part et surtout la construction infinitive constitue une économie : comparons *Je pense que je viendrais à le penser venir*. Dans certains cas de corréférence des sujets, la tournure par l'infinitif en devient même obligatoire : **je veux que je réussisse* disparaît au profit de *je veux réussir*.

Remarques. — 1. C'est, bien entendu, le syntagme constitué par l'infinitif et, le cas échéant, par son sujet et ses compléments, qui est structurellement sur le même plan que les autres complétives. Le symbole Vinf représente ce syntagme, et non la seule forme verbale.

2. On pourra appeler ce syntagme groupe infinitif, plutôt que proposition infinitive, terme qui a dans la grammaire traditionnelle une acceptation plus restreinte (2.2 Disc.).

3. Il ne sera question ici que des groupes infinitifs compléments directs ou indirects de verbes, ou encore sujets, c'est-à-dire de ceux qui assurent les mêmes fonctions que les autres complétives.

2.1. Infinitifs dont le sujet est identique à celui du verbe principal (sujets coréférentiels)

► Certains des verbes qui régissent cette construction ont par ailleurs la propriété de se construire dans la phrase simple avec une complétive introduite par *que* : c'est le cas de *savoir*, *vouloir*, *espérer*, *aimer*: *J'espère cela. J'espère que je réussirai. J'espère réussir.*

Remarque. — La coutume veut que l'usage veut que n'ont pas de construction infinitive correspondante ; aucun véritable sujet n'exerce ici une volonté.

► Lorsque dans la phrase simple le complément était un complément indirect, l'infinitif conserve normalement la préposition : *Il a menacé son fils d'une punition / de le giffler* – *Il s'est plaint de son voisin / d'être réveillé par des bruits nocturnes* – *Il a passé trois heures à son travail / à regarder la télé – Il commence par la fin / par déguster une douzaine d'autres.*

► Mais certains verbes dont la construction dans la phrase simple est directe exigent à ou de devant le groupe infinitif (on peut hésiter à y voir une véritable préposition et certains parlent ici plutôt de marqueurs d'infinitif ou de complémenteurs, cf. *to* dans l'anglais *to do* ; en effet, la pronominalisation du groupe infinitif, si elle est possible, est toujours du type direct) : *Il commence son travail / à travailler* – *Il offre un cigare à ses amis / à ses amis de leur verser une liqueur* – *J'apprends le portugais / à nager* – *Il refuse de venir, il l'a déjà refusé hier.*

Remarque. — Certains verbes connaissent la construction avec un complément simple, mais non avec une complétive : *je dois un cierge à Saint Antoine. / Je dois le remercier. / Je peux le faire. Ou même n'ont, en dehors de la construction infinitive, que des emplois intrants, et la pronominalisation du groupe infinitif se trouve, de ce fait, exclue : / j'ai fallu casser une tasse. / *je l'ai éffili. / Il se dépêche de finir / *il s'en dépêche.* Dans ces emplois, ces verbes sont proches des auxiliaires aspec-tuels et modaux.

► Il faut faire une place à part aux verbes de mouvement construits directement avec un infinitif : *Il court acheter des cigarettes. Ira-t-il embrasser sa vieille*

tante ? Cette construction est en effet fortement contrainte : le sujet doit être un animé, le verbe à l'infinitif ne peut être ni un second verbe de mouvement, ni un verbe de modalité (*pouvoir*, *vouloir*), ni un verbe statif (*être*, *souffrir*...). Ces limitations ne concernent pas les emplois du verbe *aller* comme auxiliaire, qui en revanche n'existe qu'au présent ou à l'imparfait (VI : 2.2.3).

Bibliographie. — A. Delaveau, F. Kerleroux, 1985, p. 33-48 - M. Gross, 1968, p. 75-81.

2.2. Infinitifs dont le sujet est différent de celui du verbe principal

► Le sujet de l'infinitif apparaît en position de complément direct du verbe (avec les mêmes possibilités de pronominalisation) lorsque le verbe principal est : *regarder, voir, écouter, entendre, sentir; laisser, faire; emmener, envoyer; entendre le tonnerre gronder. Je l'ai vu arriver. Je l'ai fait manger. J'emmène les enfants se promener.* Toutefois si le sujet de l'infinitif est indéterminé (*on / ça*) il est régulièrement effacé ; et si l'infinitif complément du verbe *faire* (VII : 1.4.7) est employé transitivement, le sujet prend la forme d'un complément prépositionnel (*à / par*) : *J'entends chanter. J'ai fait manger un gâteau aux enfants. J'ai fait repartir la cuisine par des professionnels.*

Remarques. — 1. Ce complément prépositionnel qui apparaît comme une sorte de complément d'agent est observable aussi avec d'autres verbes, à titre de variante : *J'ai entendu Montand chanter cette chanson / J'ai entendu chanter cette chanson par Montand.*
2. Il y a généralement parallélisme avec les constructions de ces verbes en phrase simple : / entendre un oiseau chanter / un oiseau / des bavardages. Toutefois laisser et faire ont des sens différents un enfant. (1) – *J'ai fait manger les enfants / J'ai laissé les enfants courir / J'ai laissé les enfants sortir / J'ai laissé les enfants.* (1)
3. Les verbes *regarder, voir, écouter, entendre* connaissent deux autres constructions équivalentes : *Je l'ai entendu qui chantait. – Maintes fois déjà Alissa nous avait vus marchant ainsi* (Cide).
4. Le CN sujet de l'infinitif employé transitivement peut précéder ou suivre celui-ci, sauf dans le ver *Pierre* – *J'ai fait sortir tout le monde. / J'ai fait tout le monde sortir.*

Discussion. — La grammaire scolaire traditionnelle ne reconnaît de **proposition infinitive** que si l'infinitif a un sujet propre et exprime, elle considère sans l'expliquer que si l'infinitif ni son sujet ne doivent être prépositionnels et enfin que l'infinitif ne doit pas exprimer le **but** de l'action (l'ensemble des enfants se promener / pour qu'ils se promènent). Ces considérations trop restrictives établissent néanmoins l'infinitif complément de verbe, beaucoup plus largement employé qu'en français, à son sujet à l'accusatif.

Bibliographie. — J. Picache, *Réflexions sur la proposition infinitive*, *Fr. mod.* (oct.) 1989 – J.P. Seguin, *Le français aujourd'hui*, 7, 1969 – M. Gross, 1968, p. 85.

► L'infinitif apparaît normalement pourvu d'une préposition lorsque le verbe principal connaît, dans la phrase simple, une construction double (complément direct, devant alors sujet de l'infinitif ; complément indirect, fonction remplie par l'infinitif lui-même) : *Nous invitons nos lecteurs à nous critiquer –*

Il habite ses enfants à vivre à la dure – j'ai chargé mon mari de faire la vaisselle

– j'ai découragé ma femme de réparer le lave-vaisselle.

Remarque. — Dans certains emplois, la construction infinitive est totalement originale, soit qu'elle réorganise le rapport entre compléments directs et indirects, soit que le groupe infinitif ne corresponde pas à un complément dans la phrase simple : l'autorise le sport à mes enfants / l'autorise mes enfants à faire du sport. — Je supplie Paul / je supplie Paul de faire attention. Dans le cas du verbe obliger la transformation passive entraîne curieusement un changement de préposition : On l'a obligé à y aller / Il a été obligé d'y aller.

► Mais, par un phénomène semblable à celui qui a été observé en 2.1, le groupe infinitif prenant la place du complément direct dans une construction double est, après certains verbes, précédé de *à* ou *de* (mais toujours pronominalisé par le invariant, comme un c.o.d. propositionnel) : *Il a appris la matation à son fils à son fils à nager – Le général a ordonné l'attaque aux soldats / aux soldats d'attaquer – Cette affaire a valu deux mois de prison au délinquant / au délinquant de payer une amende.*

2.3. Infinitifs dépendant d'un tour impersonnel

- Si le verbe impersonnel a un complément indirect, c'est naturellement celui-ci qui permet de restituer le sujet de l'infinitif : *Il lui semble avoir répondu du tac au tac – Il lui faut gagner sa vie – Il lui déplaît de s'expliquer davantage – Il lui appartient de faire le nécessaire – Il lui est loisible de se taire.*

- Dans le cas contraire, le sujet de l'infinitif est indéterminé (équivalent à *on*, régulièrement effacé) : *Un jour ou l'autre, il faut mourir – Il est honneux de mentionner – Il serait dommage de ne pas en profiter – C'est une erreur de parler ainsi.*

Remarque. — On observe dans certains cas et particulièrement après le tour impersonnel *il est + Adj l'apparition du marqueur de devant l'infinitif.*

2.4. Infinitifs sujets

Ces infinitifs sont facultativement précédés du marqueur de : (*De*) *crier toute la journée finissait par les rendre apathiques. Ce de subsistait en cas de dislocation : De crier ainsi, ça les rendait apathiques.* Quand un infinitif est sujet du verbe être, un autre infinitif peut aussi occuper la position d'attribut : *Souffrir n'est pas jouir.*

Remarque. — La règle de coréférentialité s'impose aussi notamment aux infinitifs circonscrits (XV : 1 et 2)

► Dans d'autres cas, les deux constructions sont de simples variantes l'une de l'autre. C'est le cas pour savoir, espérer, oublier, décider, lorsque les deux sujets sont coréférentiels : *J'espère que je n'ai rien perdu / n'avoir rien perdu – Je décide d'arrêter, refuser, ou encore pour sembler, lorsque le complément indirect du verbe principal est identique au sujet de l'infinitif : Je lui ai ordonné indirect qu'il aille là-bas – Je lui ai ordonné d'aller là-bas – Il lui semble qu'il y est allé / y être allé.*

Remarques. — 1. Pour falloir, le rapport entre les deux formulations est légèrement différent : *Il faut qu'il y aille – Il lui faut y aller.*

2. Lorsqu'un verbe appartient aux deux catégories (2.1 et 2.2) et que dans l'un des deux cas *aller* (= que y aille, ou : qu'il y aille ou encore : que nous y allions (tous les deux) ?).

Bibliographie. — M. Gross, 1968, p. 75-130.

3. CONSTRUCTIONS INTERROGATIVES

Cette classe de complétives est communément dénommée interrogatives indirectes et illustrée par des exemples où figure (*se*) **demande**. Cette caractérisation est trompeuse, car elle laisse croire qu'il s'agit soit d'un acte indirect d'interrogation (*Je me demande quelle heure il est*, façon détournée de poser la question *Quelle heure est-il ?*), soit d'une forme de discours indirect rapportant en substance le contenu d'une question (*Il a demandé quand on allait dîner*). Or, la liste des verbes ayant la propriété de se construire avec une interrogative indirecte est assez étendue (C. Wimmer en a dénombré plus de 80), incluant des verbes dépourvus de tout sens interrogatif, comme *constater* ou *prouver*, alors que des verbes comme *questionner* ou *interroger* ne peuvent en aucun cas se construire avec une interrogative indirecte.

Sur le plan formel, il s'agit bien de la transposition de phrases interrogatives en compléments de verbe ou exceptionnellement en sujet (*S'il a fait cela m'intéresse peu / ne m'importe pas*). Sur le plan sémantique, elles diffèrent toujours à un niveau en *suspens* que le sujet de l'énoncé (sujet grammatical) ou celui de l'énonciateur (locuteur) ignore, recherche, néglige ou encore tient hors de portée du destinataire, ce qui est tout autre chose, on le voit, qu'une « interrogation » : *L'examinateur sait très vite si le candidat est sérieux* (On pourrait ajouter : *ou naturellement* ; le savoir évoqué n'est pas posé ou décrit comme il le serait dans *L'examen*. *J'ai étudié comment se reproduisent les oursins* (Ajoutons : *Vous le dirai-je ou non ? pour le moment je ne fais que mentionner ce savoir sans le livrer*).

Il ne suffit pas, par conséquent, de dresser la liste des verbes qui peuvent régir une interrogative indirecte, parmi lesquels on peut citer : savoir, ignorer, chercher, demander ; étudier, examiner ; apprendre, découvrir, voir, remarquer ; établir, démontrer, prouver ; expliquer, dire, confirmer, montrer, oublier, se souvenir. Il faudrait

Préciser dans quels contextes suspensifs ceux-ci peuvent avoir cette construction. D'une façon générale, un sens assertif et positif favorise la construction avec *que* (*je sais bien que*, alors que *je ne sais pas que* constitue une contradiction), mais bien entendu *il ne sait pas que* est possible); un sens négatif, interrogatif, injonctif ou volontif rend possible ou probable l'interrogation indirecte (*je ne sais pas si... ; a-t-on découvert si... ; va savoir si... ; il s'efforce de savoir si...*), que ce sens soit exprimé grammaticalement ou lexicalement: par la négation dans *j'ai oublié si j'ai trouvé le gaz*, par l'interrogation dans le cas classique de *se demander*. Certains verbes, de ce fait, excluent la construction avec *que* (*se demander, chercher*), mais la plupart d'entre eux connaissent l'alternance entre les deux constructions et même, à l'occasion, leur coordination.

Bibliographie. — C. Wermier, Syntaxe et interprétation de la structure *V si P* (interrogatif indirect et la description lexicographique, *Tra Li*, XXI, 1, 1983, p. 172-214).

3.1. Interrogation totale

La seule structure possible utilise la conjonction *si* pour introduire la subordonnée interrogative, à l'oral comme à l'écrit : *Estragon se demande si Godot viendra – Dis-moi si il est là*. Il n'y a ni inversion, ni possibilité d'utiliser *est-ce que*.

3.2. Interrogation partielle

• L'interrogation sur le sujet, l'objet ou l'attribut animés utilise le pronom *qui*, comme dans l'interrogation directe : *Je me demande qui est venu – Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es* (Rabelais).

Quand l'interrogation porte sur l'attribut, l'inversion du groupe nominal sujet est obligatoire, mais pas celle du pronom : *Je me demande qui est cette fille – Il faut que le monde sache un peu qui je suis, et qui il est* (Musset, *Lorenzaccio*).

• L'interrogation sur le sujet, l'objet ou l'attribut non-animés utilise le pronom démonstratif *ce* suivi des relatifs *qui* (sujet) ou *que* (objet ou attribut) : *Sais-tu ce qui s'est passé après ?* (Salacrou, *L'Inconnue d'Arras*) – *Je me demande ce que tu veux*.

Remarque. — L'interrogation indirecte utilise des pronoms qui introduisent habituellement les relatives substantives (XII : 3.2). Comme ces deux types de subordonnées se rencontrent en position d'objet du verbe principal, il est parfois difficile de distinguer une interrogative indirecte d'une relative substantive. On opère la distinction en partant du sens (interrogatif ou non) du verbe principal et en essayant de rétablir une interrogation directe : *Je me demande ce qui se passe* : interrogative indirecte. *Pierre a compris ce qui s'est passé* : relative substantive.

• L'interrogation sur les circonstances utilise les mêmes adverbes que l'interrogation directe : *Dis-moi quand tu pars, où tu vas, pourquoi tu tournes. Avec où et quand*, l'inversion simple du groupe nominal sujet est possible, si le verbe de la subordonnée est intransitif ou employé intransitivement : *Estragon se demande quand viendra Godot quand Godot viendra*.

- L'interrogation indirecte partielle peut également utiliser l'infinitif, dans les mêmes conditions que certaines relatives, c'est-à-dire si le verbe *pouvoir* a été effacé (XII : 2.6) : *je ne sais que faire, ni où aller* (= [ce que] [je peux] faire...).

Remarque. — Dans l'usage standard, l'interrogation indirecte exclut certaines structures de l'interrogation directe. Cependant, l'usage familier peut introduire des termes de l'interrogation directe dans une phrase interrogative indirecte : *Dis-moi qu'est-ce que tu fais / qui est-ce que tu fais / qu'est-ce que tu pars*. L'introduction du marqueur interrogatif est-ce que/qui crée un effet de juxtaposition syntaxique qui aligne la structure indirecte sur le modèle de l'interrogation directe indépendante.

Bibliographie. — O. Eriksson, *Il m'a dit ce qu'il pense : interrogative ou relative ? Revue romane*, 17(2), 1982, p. 3-20.

4. CONSTRUCTIONS EXCLAMATIVES

Comme l'interrogation directe, la phrase exclamative peut être transposée et prendre la forme d'une proposition subordonnée, complément d'objet d'un verbe principal : *Regarde comme il est beau – Tu vois si je lui fais confiance – Regarde ce qu'elle est belle – J'avais admiré, en le regardant ainsi sur une chaise, combien il avait peu vieilli...* (Proust, *Le Temps retrouvé*) – *Vois quel hymne candide ! / Quelle sonorité ! Nos éléments limpides / Tirent de la clarté !* (P. Valéry, *Charmes*)

Tous les termes exclamatifs peuvent introduire une subordonnée exclamative, à l'exception de *que*; comme dans l'interrogation indirecte (3.1), si ne rencontre qu'en exclamative indirecte, où son fonctionnement est semblable à celui de *comme*.

Les verbes acceptant une subordonnée exclamative sont ceux qui peuvent être suivis d'une complétive en *que* ou d'une interrogative indirecte (ex. : *regarder*). Cependant, la liste des verbes acceptant une subordonnée exclamative est très limitée; on y ajoute des expressions comme *c'est curieux, effrayant, etc.*, où la subordonnée exclamative fonctionne comme un sujet postposé : *C'est curieux comme il est malin*.

Une proposition subordonnée introduite par un terme pouvant avoir une valeur interrogative ou exclamative (*qui, quel, combien...*) peut être évoquée. Seule une analyse sémantique, tenant compte du verbe introducteur et des conditions d'énonciation, peut trancher entre interrogative et exclamative indirecte : l'interrogation véhicule une incertitude, alors que l'exclamation exprime l'intensité d'une qualité ou d'une quantité. Aussi certaines phrases peuvent-elles rester ambiguës hors contexte : *Devez-vous quel beau film j'ai vu*. Ce problème se rencontre rarement, du fait que les exclamatives indirectes sont beaucoup plus rares que les interrogatives indirectes.